Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 19 (1948)

Heft: 11

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

au N° 3 doivent être établis pour chaque nouveau quartier de résidence. Ces plans seront complétés par un nouveau règlement de construction qui fixera de même les prescriptions nécessaires à la protection de la vieille ville.

Nous devons remercier les autorités de la ville de Porrentruy pour l'initiative qu'elles ont prise en abordant une étude d'ensemble. Nous espérons que les citoyens saisiront l'opportunité d'une telle action et accepteront, le moment venu, les plans et règlements garantissant un développement harmonieux de leur belle cité.

Nous formons le vœu que de nouvelles industries s'établissent à Porrentruy, qui présente encore l'avantage d'un climat agréable.

A, BODMER, ingénieur
Directeur du bureau technique
du Groupe d'aménagement régional de Berne

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

La Confédération subventionne la construction de maisons d'habitation depuis 1942. Elle a versé à ce titre jusqu'à fin 1947 une somme de 179 millions de francs en chiffre rond pour 59.000 logements environ. L'effort maximum a été fait en 1947 (71 millions pour 20.000 logements). Les prévisions pour 1948 sont de 18.000 logements et 48 millions de subventions fédérales. Le Conseil fédéral vient de soumettre aux Chambres un projet d'arrêté ouvrant un crédit de 33 millions de francs pour l'encouragement de la construction de maisons d'habitation. On sait que la Confédération n'accorde ses subventions qu'à la condition que les cantons et les communes allouent le double du montant de l'aide fédérale. Quelques cantons ont déjà suspendu toute aide en faveur de la construction de logements en 1948. Dans de nombreuses communes les électeurs montrent moins d'empressement à faire subventionner la construction de maisons d'habitation par les pouvoirs publics. La pénurie de logements est encore toujours très grande, surtout dans les centres industriels et urbains. On ne peut donc pas prévoir de ralentissement très marqué et prolongé dans l'industrie du bâtiment, bien qu'un recul sensible se soit manifesté au cours du 1er semestre 1948. Le fait que les mesures d'encouragement des pouvoirs publics tendent vers leur déclin peut être la cause d'un certain ralentissement. Il aura un autre effet, celui de renchérir la construction de logements et d'avoir certains effets sur le coût de l'existence.

ORGANES DE L'ADIJ
Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. O Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37
Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086
Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité: Par l'administration du Bulletin — *Editeur:* Impr. du Démocrate S. A., Delémont
Abonnement annuel : Fr. 6.— Prix du numéro : Fr. 1.—
Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source